



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E23647

VALABLE JUSQU'AU 12/12/2026

ÉDITÉ LE

14/09/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1987

Forme juridique : SARL

Capital : 38 112

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHARTRES 1987B00164

Siret : 341 450 724 00016

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 6100268

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 128075253R-MCE-001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 128075253R-MCE-001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : ENTREPRISE VILLETTE

4 RUE DE LA FOLIE  
28200 VILLAMPUY

Téléphone : 02 37 98 71 15

Portable : 06 74 79 40 08

Fax :

Site Internet : <http://www.villette-chauffage28.fr>

E-mail : [villette@villette28.fr](mailto:villette@villette28.fr)

Responsabilité légale :

VILLETTE NICOLAS GÉRANT

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                  | * Date d'attribution |
|------|--------------------------------------------------------|----------------------|
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste) | 03/09/2026           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 13/12/2022         |
| o Ventilation mécanique                                                  | 14/03/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.